



Fédération
Française de
Cardiologie

Languedoc-Roussillon
Club Cœur et Santé
Alès

ANNEXE 2.3/31-1 du Règlement Intérieur du Club Cœur et Santé d'Alès

Les moniteurs Phase III

Pour des raisons évidentes de sécurité des adhérents, les moniteurs Phase III doivent posséder un minimum d'information d'ordre médico-sportif, (*sans s'affranchir du secret médical*), sur les personnes participant aux séances qu'ils dirigent en accord avec le cardiologue-référent, permettant en cas d'urgence au médecin du service de secours d'intervenir en tout état de cause.

Ils sont experts dans un domaine particulier (*séances de gymnastique, Qi Gong, marche, etc.*) et dirigent leurs ateliers et encadrent leur activité généralement **seuls**.

Ils assurent toutefois les mêmes fonctions que les assistants au niveau de la tenue des séances.

Les moniteurs Phase III sont titulaires d'un diplôme qui valide leur capacité, ou bien possèdent une certaine compétence reconnue.

Ils ont au minimum suivi la formation de 4 heures « initiation aux premiers secours ».

Les moniteurs Phase III sont généralement bénévoles, mais ils peuvent se voir rembourser leurs frais sur la base de pièces justificatives, et sans que cela ne constitue un salaire déguisé, dans certaines conditions et après avis du Comité de Gestion, lorsqu'ils engagent des frais pour des activités ou des actions pour le Club.